



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée l'établissement Naval Group Brest pour la création et l'exploitation d'un atelier de travail des métaux dans la base navale de Brest

LE PRÉFET DU FINISTÈRE Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L512-7-1 à L512-7-7 et R512-46-11 à R512-46-18 du titre I du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'annexe à l'article R511-9 du code de l'environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment la rubrique 2560 ;

VU la demande d'enregistrement présentée par la société Naval Group dont le siège social est situé à 40-42 rue du docteur Finlay à Paris (75015) en vue de la création et l'exploitation d'un atelier de travail des métaux par son établissement de Brest dans la base navale de Brest ;

VU le rapport du 16 décembre 2020 de l'inspection des installations classées des armées concluant au caractère complet et régulier du dossier présenté à l'appui de la demande susvisée ;

VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; notamment son article 3 ;

CONSIDÉRANT que l'installation projetée entre dans la catégorie des installations soumises à enregistrement et que le dossier présenté déclaré complet et régulier doit dès lors faire l'objet de la consultation du public prévue à l'article L512-7-1 du code de l'environnement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - CONTENU ET CALENDRIER

La demande d'enregistrement présentée par la société Naval Group pour la création et l'exploitation d'un atelier de travail des métaux par son établissement de Brest dans la base navale de Brest sera soumise à consultation du public, pendant quatre semaines, du 22 février 2021 au 21 mars 2021 inclus.

La consultation publique sera ouverte le lundi 22 février 2021 à la mairie de Brest (2 rue Frézier, 29238 Brest cedex), cette commune étant la commune siège de la consultation.

ARTICLE 2 - PUBLICITÉ

Le rayon d'affichage de l'avis au public est d'un kilomètre, conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, et comprend les communes de Brest pour les risques et inconvénients dont l'installation projetée peut être la source.

Dans cette commune, l'avis de consultation du public sera annoncé par voie d'affichage deux semaines au moins avant l'ouverture de cette consultation et restera visible pendant toute sa durée. Le maire concerné adressera au préfet du Finistère un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

L'exploitant procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet dès le dépôt complet et régulièrement constitué et jusqu'à la fin de la consultation. Cet affichage devra être visible et lisible de la voie publique et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 16 avril 2012.

ARTICLE 3 - PUBLICATION DANS LA PRESSE

Un avis au public faisant connaître cette consultation du public sera publié aux frais du demandeur par le préfet du Finistère deux semaines au moins avant le début de la consultation dans deux journaux locaux.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE CONSULTATION DU PROJET

Les tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie de Brest et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie (2 rue Frézier, 29200 Brest) ou les adresser, par écrit ou par voie électronique à l'adresse suivante :

Préfecture du Finistère
DCPPAT- bureau des installations classées et des enquêtes publiques
42 boulevard Duplex
29320 QUIMPER CEDEX

courriel : pref-dcppat@finistere.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Finistère :
www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications / Publications légales / Consultations du public / Industries.

Les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès de la mairie des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.

ARTICLE 5 - CLÔTURE

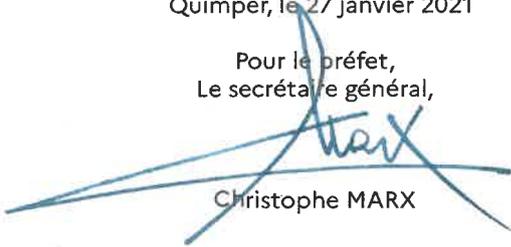
Au terme de la consultation publique, le registre sera clôturé par le maire de la commune de Brest et transmis au préfet du Finistère en y annexant les observations émises durant cette consultation.

ARTICLE 6 - EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le directeur de l'établissement Naval Group Brest, le maire de Brest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Quimper, le 27 janvier 2021

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Christophe MARX

Destinataires :

- Sous-préfecture de Brest
- M. le maire de Brest
- M. l'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées DREAL UD 29
- M. le directeur de l'établissement Naval Group Brest